



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 1 décembre, 2021

Les collèges publics de l'Ontario dépendent économiquement des droits de scolarité des étudiants étrangers : Vérificatrice générale

(Toronto) La santé financière des 24 collèges publics de la province repose sur les droits de scolarité des étudiants étrangers, une formule risquée pour la survie des collèges à long terme, explique la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2021*. Il y a trois fois plus d'étudiants étrangers dans les collèges de l'Ontario aujourd'hui qu'il y a près d'une décennie.

« Les collèges de l'Ontario dépendent de plus en plus des revenus provenant des droits de scolarité des étudiants étrangers », explique M^{me} Lysyk. « Dans certaines petites écoles, plus de 90 % des droits de scolarité proviennent d'étudiants étrangers. Cela place ces établissements dans une position précaire, si les étudiants décident d'aller ailleurs ou ne sont plus en mesure de venir étudier au Canada. »

Dans l'ensemble de la province, 68 % de l'ensemble des revenus tirés des droits de scolarité proviennent maintenant d'étudiants étrangers, soit un total de 1,7 milliard de dollars. Les étudiants étrangers paient en moyenne 14 306 \$ en droits de scolarité annuels comparativement à une moyenne de 3 228 \$ pour le pays.

Le ministère des Collèges et Universités consacre chaque année environ 1,6 milliard de dollars à la subvention des collèges. L'Ontario consacre moins d'argent à l'enseignement collégial par étudiant que toute autre province au Canada.

La vérification a également examiné les ententes de partenariat entre les collèges publics de l'Ontario et les collèges privés d'enseignement professionnel à but lucratif. Ces collèges privés sont privilégiés par les étudiants étrangers, car ils sont situés dans la région du Grand Toronto et sont en mesure d'ouvrir la voix vers les qualifications des collèges publics l'immigration. Cependant, bon nombre de ces partenariats n'ont jamais fait l'objet d'une vérification indépendante de l'assurance de la qualité.

De plus, en 2019-2020, cinq collèges publics sur six ayant conclu ces partenariats auraient pu avoir des déficits de fonctionnement s'ils n'avaient pas reçu de revenus tirés des droits de scolarité des étudiants étrangers dans le cadre des partenariats.

« Le ministère devrait évaluer comment le fait de dépendre de plus en plus des droits de scolarité des étudiants étrangers pourrait avoir une incidence sur l'enseignement postsecondaire à long terme », souligne M^{me} Lysyk.

Le rapport d'audit contient 26 recommandations d'amélioration.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.